



**AMÉLIORER
LES CONDITIONS
DE VIE DES
PRODUCTEURS
D'ANACARDE
AU BURKINA FASO**

Juin 2023

1. CONTEXTE	3
2. OBJECTIFS DU PROJET	4
3. RESULTATS DU PROJET EN 2022	6
4. LA VOIX DES PRODUCTEURS	8
Méthodologie	8
Profil des producteurs	9
Résultats de la sensibilisation aux bonnes pratiques agricoles	10
Utilisation de l'avance de paiement	11
Bénéfices de la certification Fairtrade	12
5. CONCLUSIONS	16
Résumé	16
Leçons apprises	17

la voix des producteurs

1. CONTEXTE



La production mondiale de noix de cajou est dominée par l'Afrique qui représente 56 % du marché, suivie par l'Asie (44%). Cependant, seulement 10% des noix de cajou mondiales sont transformées en Afrique. **Le Burkina Faso produit entre 100 000 à 160 000 tonnes de noix de cajou brutes par an.** En 2016, la noix de cajou représentait son troisième produit d'exportation après le coton et le sésame. Les usines de transformation sont en pleine expansion dans le pays.

Anatrans est le plus grand transformateur de noix de cajou au Burkina Faso. L'entreprise s'approvisionne en noix de cajou brutes auprès d'environ **4 000 producteurs locaux**, membres de plusieurs organisations de producteurs, situés dans les régions des Hauts Bassins, de la Cascade et du Sud-Ouest. Elle est l'un des rares transformateurs africains de noix de cajou à posséder les certifications Fairtrade, Organic, BRC (British Retail Consortium), SMETA (Sedex Members Ethical Trade Audit - Audit de commerce éthique des membres Sedex), Kosher et le sceau ACA (le sceau de durabilité de l'Alliance africaine du cajou).

Afin de renforcer la position de Anatrans sur le marché mondial et d'améliorer les conditions de vie des producteurs dans la chaîne de valeur de noix de cajou au Burkina Faso et leurs ménages, un projet d'assistance technique a été proposé en 2022 par Incofin - investisseur d'Anatrans à travers Nuts2¹, et co-financé par le programme SSNUP et agTAF². Le projet visait à soutenir deux coopératives de producteurs, fournisseurs de noix de cajou de Anatrans, sur différents aspects : **l'accès à la certification Fairtrade, la fourniture d'avances sur achats, et la sensibilisation à la scolarité et à l'accès aux soins de leurs enfants³.**

1. Nuts2 est un négociant certifié FLO/Organic basé aux Pays-Bas et propriétaire de Anatrans. Nuts2 achète 100 % de la production d'Anatrans avec une traçabilité complète. Plus d'information [ici](#).

2. agTAF est la facilité d'assistance technique du fonds agRIF lancée en 2018 pour favoriser l'inclusion financière et renforcer la capacité des petits exploitants agricoles et des entrepreneurs ruraux. Plus d'information [ici](#).

3. Ce document présente les résultats d'enquête menés auprès des producteurs membres des coopératives bénéficiaires du projet. Les résultats du projet d'assistance technique complet sont disponibles [ici](#).



Services non-financiers



Relations de marché



Gestion interne

Investisseur d'impact



Organisation bénéficiaire

Anatrans

Pays

Burkina Faso

Chaîne de valeur agricole

Noix de cajou

Période du projet **Juillet 2021 - décembre 2022**

Durée

17 mois

Budget du projet

€ 115 166
Dont € 33 714 (29 %)
de contribution du SSNUP



2. OBJECTIFS DU PROJET



Objectifs

Le projet d'assistance technique proposé par Incofin avait **2 objectifs** :



Soutenir la croissance d'Anatrans et permettre à l'entreprise de consolider sa position sur le marché international.

Compte tenu de la tendance actuelle du marché pour les snacks sains, le nombre d'unités de transformation primaire de noix en Afrique est en augmentation. La concurrence est donc rude pour Anatrans, ce qui explique pourquoi l'entreprise doit trouver des solutions pour se développer. Les solutions consistent à assurer (i) la quantité d'intrants (noix de cajou) pour l'usine de transformation, d'où l'importance de fidéliser les producteurs fournisseurs afin d'éviter les ventes parallèles ; (ii) la qualité d'intrants pour qu'elle soit conforme aux standards reconnus ; et (iii) améliorer la performance ESG (Environnement, Social et Gouvernance) de plus en plus demandée par les clients et les investisseurs internationaux.



Améliorer le bien-être des petits exploitants agricoles

grâce à un meilleur accès au marché pour leurs produits, au développement communautaire, à l'amélioration de l'inclusion financière, à la prévention du travail des enfants et au suivi de leur scolarisation et de leur santé.



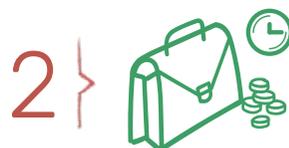
Activités spécifiques

Afin d'atteindre ces objectifs, le projet a mené **3 activités** spécifiques :



Formation à la certification Fairtrade des deux coopératives partenaires situées à Kankalaba et à Sidéradougo (qui n'avaient pas encore été certifiées). Le prestataire FairMatch Support (FMS) était chargé d'accompagner les coopératives tout au long du processus et de former les producteurs-relais ainsi que les employés d'Anatrans aux normes du label Fairtrade. Ces personnes étaient ensuite chargées de transférer les connaissances aux autres producteurs. Le contenu de la formation portait sur les thèmes suivants :

- 🗨 **La certification Fairtrade** : définition, fonctionnement, avantages, processus de demande, exigences, risques, etc.
- 🗨 **La sensibilisation sur les pratiques respectueuses de l'environnement** (eau, sol, biodiversité).
- 🗨 **Les bonnes pratiques sociales** : conditions de travail des enfants, interdiction du travail forcé ou obligatoire, santé et sécurité sur le lieu de travail, professionnalisation et fonctionnement de la coopérative (ex. archivage des documents), liberté d'association et de négociation collective, non-discrimination, etc.



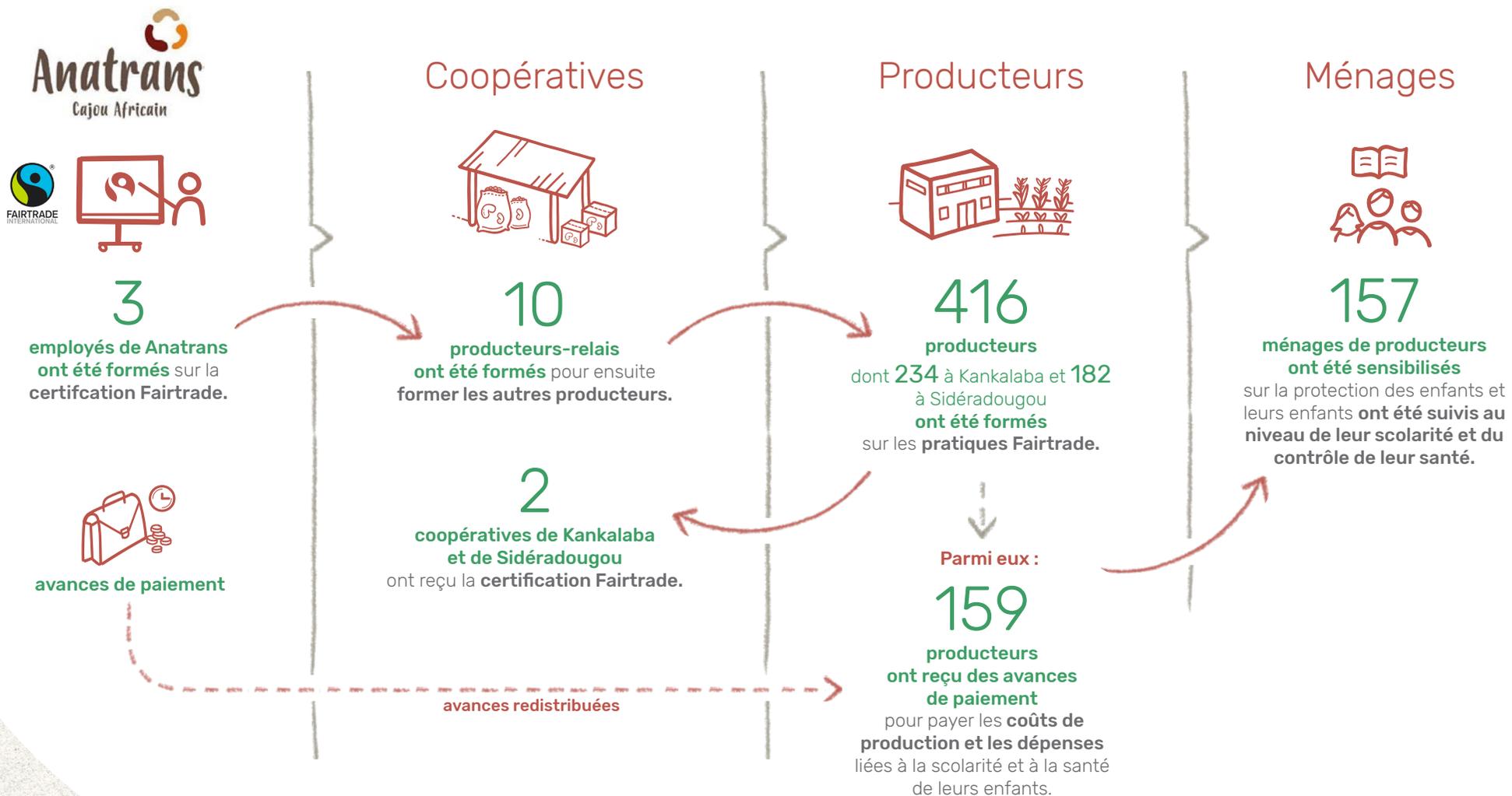
Avances de paiement pour que les producteurs paient les frais de scolarité et de santé des enfants et puissent faire face aux autres dépenses liées à leur production et la vie de leur famille. Le montant du financement devait être lié à leur future récolte et remboursé par les ventes de noix de cajou brutes à Anatrans. Grâce à ces avances de paiement, les producteurs devaient être en mesure de faire face aux besoins urgents en dehors de la période de la campagne de noix de cajou (principalement de juillet à septembre).



Sensibilisation sur la prévention du travail des enfants et suivi de leur scolarisation et de leur santé.

Le travail des enfants dans le cadre de l'agriculture familiale est très courant au Burkina Faso. Dans les accords commerciaux entre Anatrans et les coopératives, chaque coopérative s'engage à ne pas recourir au travail des enfants et au travail forcé en signant une déclaration. Cependant, Anatrans ne considère pas cette déclaration comme suffisante et estime qu'il est prioritaire de s'assurer que toutes les coopératives la respectent et l'appliquent. Plusieurs sessions de sensibilisation et de formation sur la protection des enfants ont été organisées et un système de contrôle interne a été créé, pour permettre à Anatrans de prouver à ses partenaires que les producteurs respectent leurs engagements et se conforment aux obligations des certifications.

3. RÉSULTATS DU PROJET EN 2022





4. LA VOIX DES PRODUCTEURS

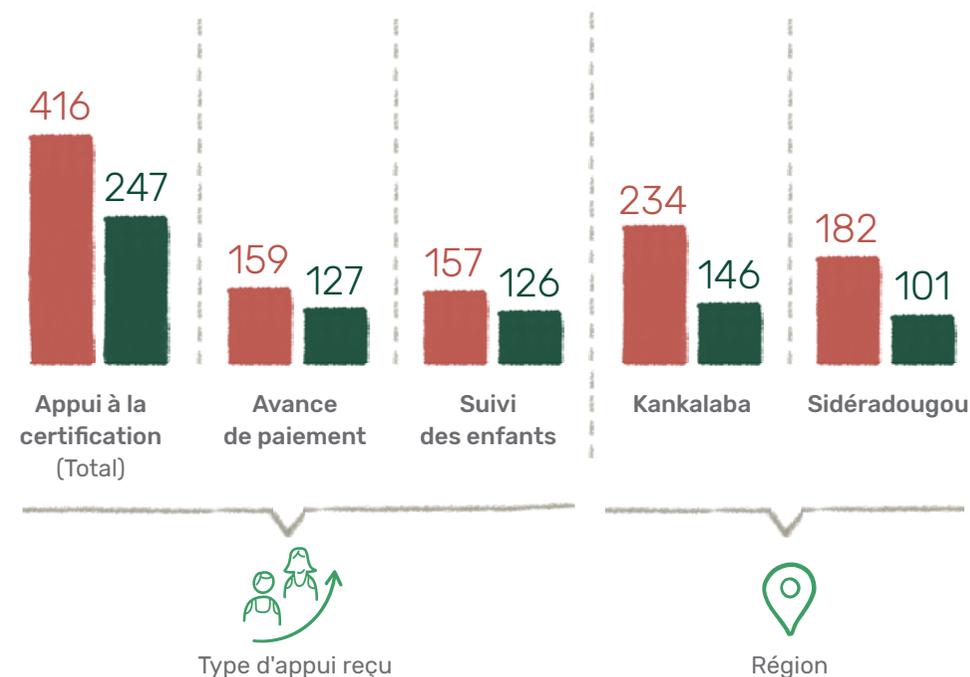


Méthodologie

À la fin du projet, **une enquête a été réalisée en face-à-face auprès des bénéficiaires** (producteurs, producteurs-relais et responsables de coopératives) afin de mieux comprendre leur satisfaction vis-à-vis des services offerts, les effets positifs de ces services pour les différentes parties prenantes et les éventuelles sources de difficultés ou points d'amélioration. Les principaux résultats et leçons apprises sont résumés ci-après afin d'alimenter la réflexion de tout acteur soutenant des démarches de certification.

- **Enquête quantitative auprès de 247 producteurs** (échantillon représentatif des bénéficiaires de chaque type d'appui avec une marge d'erreur à 5% et un niveau de confiance à 95%) en novembre et décembre 2022.
- **Enquête qualitative auprès de 2 responsables de coopératives et 8 producteurs-relais** en janvier 2023.

Échantillon de l'enquête



■ Nombre de bénéficiaires du projet (octobre 2022) ■ Échantillon

Profil des producteurs



Âge moyen
48 ans



La moitié d'entre eux ne savent ni lire ni écrire. Très peu ont atteint un niveau d'études secondaires ou supérieures.



La chaîne de valeur d'anacarde est la source de revenu principale des ménages producteurs :

Totalité du revenu



pour 3 % des ménages producteurs

Majorité du revenu



pour 88 % des ménages producteurs

Env. la moitié du revenu



pour 9 % des ménages producteurs



6 hectares

11 hectares

La superficie médiane de terres dédiées à la production d'anacarde

← La superficie médiane de toutes les terres cultivées →



4. LA VOIX DES PRODUCTEURS



Résultats de la sensibilisation aux bonnes pratiques agricoles

Depuis plusieurs années, Anatrans accompagne les producteurs dans l'adoption de pratiques agricoles durables, principalement dans le cadre de la certification biologique mais aussi via de la sensibilisation dans le cadre de la certification Fairtrade. Les changements de pratiques reportés par les producteurs dans le cadre de l'enquête sont le résultat de ces différents accompagnements.



Les formations d'Anatrans ont permis aux producteurs :

d'acquérir des connaissances totalement nouvelles

71 %



de beaucoup améliorer leurs connaissances

86 % ↑

100 %
des producteurs ont adopté des pratiques de production plus durables.



Le changement le plus important chez les producteurs concerne les pratiques de gestion du sol et des plantes.

Les autres changements de pratiques concernent :

- ✓ la préservation de la biodiversité ;
- ✓ la non-utilisation de certains pesticides ;
- ✓ la gestion intégrée des nuisibles ;
- ✓ et les conditions de stockage.



14 000 CFA (ou 21 EUR)
par hectare d'anacarde cultivé.

Dépense moyenne que chaque producteur a effectuée pour réaliser les changements de pratiques.



80 %

des producteurs n'ont pas été mis en difficulté par le changement de pratiques

Cependant, les 20% restants ont rencontré des difficultés³ liées à :

- ⚡ la production et le transport de la fumure organique (ex. manque d'eau pour décomposer les ordures, manque d'équipement nécessaire pour transporter les fertilisants, excréments de bœufs peu disponibles, etc.) ;
- ⚡ la non-utilisation de certains pesticides (qui augmente le travail et le coût de préparation des champs) ;
- ⚡ le manque de main d'œuvre pour entretenir le sol et les plantes ;
- ⚡ le manque de lieux de stockage adaptés.



Payer la main d'œuvre a été le poste de dépense le plus important pour 93% des producteurs.

Dans l'ensemble selon les producteurs-relais et les responsables de coopératives, cet investissement financier reste raisonnable pour les producteurs.

3. Les analyses ne révèlent pas de corrélations significatives entre les difficultés à adopter de nouvelles pratiques et les différentes caractéristiques des producteurs : superficie d'anacarde, âge, sexe, niveau d'éducation, taille du ménage, et la réception de l'avance de paiement.

Utilisation de l'avance de paiement

99 % des bénéficiaires ont pu utiliser l'avance de paiement pour faire face aux besoins du ménage tels que :



81 % des bénéficiaires ont réalisé des investissements dans leur activité grâce à l'avance de paiement (42 % beaucoup, 39 % un peu) notamment pour :



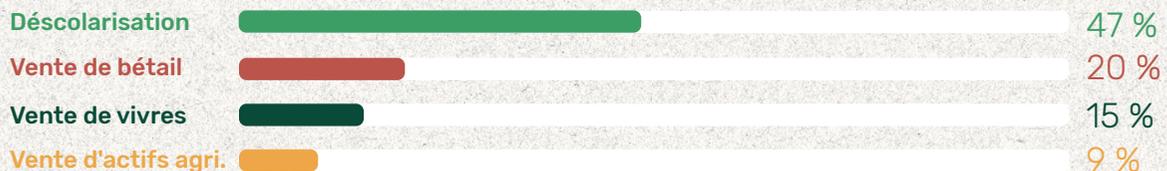
Grâce à l'avance de paiement :



89 % des bénéficiaires n'ont pas eu à s'endetter

44 % des bénéficiaires n'ont pas désespéré

Elle leur a également permis d'éviter des stratégies d'adaptation néfastes telles que :



Selon les responsables des coopératives, les avances de paiement permettent également de fidéliser les producteurs dans la livraison de leurs récoltes aux coopératives.



L'avance de paiement est très utile. En effet, auparavant, un producteur qui avait des difficultés (santé, petit problème quelconque...) approchait un commerçant usurier. Ce dernier pouvait prêter 10 000 franc CFA pour un sac de 100 kg. L'avance de paiement permet au producteur de ne pas se faire escroquer et brader sa production auprès des commerçants usuriers.

Parole d'un chef de coopérative

Point d'amélioration

L'avance de paiement a été transférée avec retard aux coopératives qui devaient ensuite la transmettre aux producteurs. Par conséquent, les coopératives ont dû préfinancer les producteurs avec les fonds de la coopérative ou contracter un prêt au sein d'une institution de microfinance. Les coopératives se sont manifestées pour recevoir l'avance à temps à l'avenir, c'est-à-dire en juillet, pour préparer sereinement la nouvelle campagne de noix de cajou.

4. LA VOIX DES PRODUCTEURS



Les bénéfices de la certification Fairtrade



Les bénéfices économiques

99 % des producteurs ont vu le revenu de leur production d'anacarde augmenter après avoir obtenu le label Fairtrade



Cette augmentation est due à de plus grandes quantités vendues et à un prix de vente plus élevé.

En 2022, le prix sur le marché Fairtrade était de 530 FCFA le kilo. Anatrans a ajouté 20 FCFA/kilo sur le prix d'achat et versé une prime (obligation légale) de 0,07 USD/kilo. L'entreprise a donc versé environ 81 500 EUR aux deux coopératives. Ce revenu supplémentaire a été réinvesti par les producteurs afin d'améliorer les conditions de vie de leurs ménages.

Je confirme que le prix de vente de production était élevé. C'est grâce à la certification Fairtrade. La campagne passée, il existait une différence de 15 FCFA/kg de plus sur le marché Fairtrade par rapport au marché local.

Parole d'un producteur-relais



Nous avons observé des améliorations chez les producteurs. [...] Les revenus ont également augmenté car la production s'est accrue en quantité et en qualité. Ce qui a conduit à changer les conditions de vie des producteurs : acquisition de motocyclette [...], construction de nouvelle maison en dur [...], facilité de scolarisation des enfants.

Parole d'un responsable de coopérative

La vente était meilleure après la certification car Anatrans a respecté ses engagements en termes de contrat (650 tonnes). Le prix de vente par kg était également élevé.

Parole d'un responsable de coopérative



De plus, les primes versées par Anatrans ont permis aux coopératives d'adopter des plans de développement communautaire qui ont consisté à construire des magasins de stockage et des hangars de séchage, acquérir des tricycles et des poubelles, etc. En 2022, Anatrans a payé 100% des frais de certification pour la première année, mais les frais de certification seront à la charge des coopératives à partir de la deuxième année. Toutefois, selon les chefs de coopératives, les frais annuels de souscription ne sont pas trop importants et peuvent être compensés par les primes reçues.



L'utilisation de la prime a été organisée à travers l'élaboration et l'adoption d'un plan de développement adopté en Assemblée Générale. Ce plan prévoit la construction de 3 magasins de stockage de 20 tonnes chacun, l'acquisition de 3 tricycles, la construction de 3 hangars pour le séchage et 200 palettes, l'acquisition de 20 poubelles. La prime était suffisante car nous sommes partis de ce montant pour élaborer notre plan de développement.

Parole du responsable de la coopérative de Sidéradougou

Les bénéfices sociaux

Le travail des enfants est devenu moins courant

grâce à des sessions de sensibilisation et aux stipulations du label Fairtrade.

En 2020 :



79 %

des enfants des ménages des producteurs ont eu **un contrôle médical**



93 %

n'ont pas dû s'absenter de l'école pour travailler dans l'activité génératrice de revenu de leurs parents ou faire des travaux ménagers.

Le travail des enfants était courant. En effet, 50% à 70% des enfants âgés de 12 ans travaillaient dans les plantations de coton pour avoir de l'argent et s'acheter un vélo. Le travail des enfants existait.

Mais de nos jours, au moins 90% des enfants ont des carnets de santé et vont à l'hôpital et tous sont scolarisés. Cela grâce à la certification Fairtrade dans laquelle la non-scolarisation des enfants peut amener à la résiliation du contrat.

Parole d'un responsable de coopérative

La cohésion sociale au sein des coopératives a été améliorée grâce à des rassemblements réguliers, au partage des connaissances, au principe de la non-discrimination enseigné, et des activités de développement communautaire.



97 %

des producteurs jugent que la relation entre eux est meilleure qu'avant.

Selon les producteurs, la cohésion sociale a renforcé le respect des horaires de rencontres, des règles de production et de travail ; a facilité les travaux collectifs et les assemblées générales ; et a donné envie à ceux qui ne sont pas encore dans les coopératives d'y rentrer.

On s'écoute beaucoup maintenant et les assemblées générales sont facilitées.

Parole d'un producteur



4. LA VOIX DES PRODUCTEURS



Les bénéfices de la certification Fairtrade

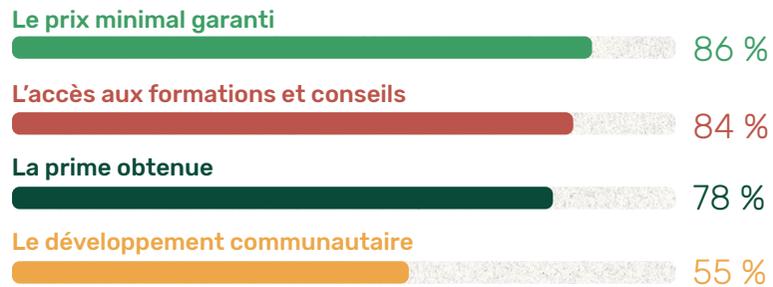


Rapport coût-bénéfice

100 % des producteurs ont jugé bénéfique la certification Fairtrade pour leur activité



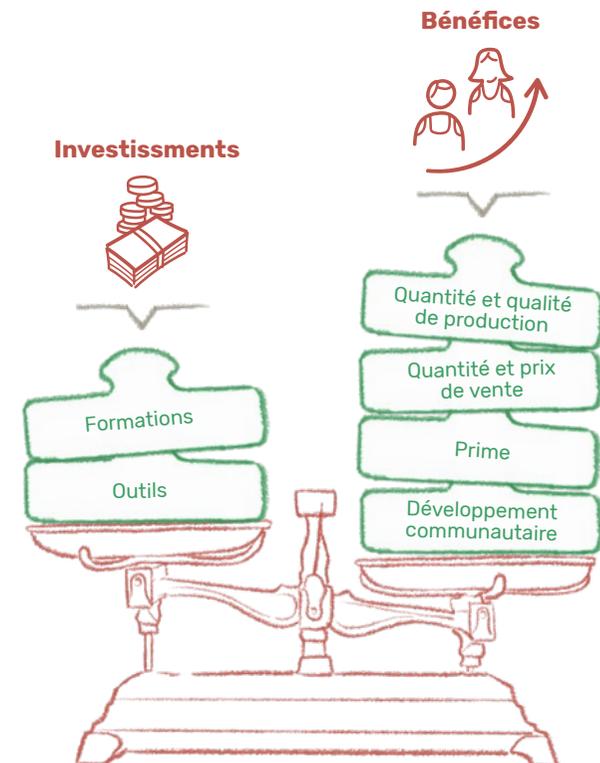
99 % des producteurs pensent que les bénéfices totaux tirés de la certification Fairtrade sont supérieurs à leurs investissements. Selon eux, les bénéfices les plus importants de la certification sont :



Les bénéfices sont meilleurs par rapport aux investissements. En effet, les revenus sont importants sur le long terme.

Parole d'un responsable de coopérative

Les bénéfices de la certification Fairtrade dépassent les investissements





5. CONCLUSIONS



Résumé

Le projet mené a eu **des effets positifs** sur les producteurs de noix de cajou, leurs coopératives, et Anatrans elle-même.



Pour les producteurs

- La certification Fairtrade leur a permis **d'augmenter leur volume de production et leur revenu** grâce à un meilleur prix et une quantité de vente assurée.
- Grâce à l'avance de paiement, ils ont pu **réaliser les changements de pratiques requis, investir dans leur production, et faire face aux dépenses urgentes**, notamment celles liées à l'éducation et la santé des enfants.



Pour les coopératives

- Les coopératives ont été professionnalisées avec **une meilleure gestion de leurs activités**.
- La prime Fairtrade leur a permis de réaliser les projets communautaires **bénéfiques à la production et à la vie quotidienne de leurs membres**.
- La cohésion sociale s'est améliorée**, ce qui facilite encore plus les activités communautaires.
- Le travail des enfants a été minimisé grâce à une prise de conscience des producteurs et la mise à disposition de moyens **pour assurer de meilleures conditions de vie aux enfants**.



Pour Anatrans

- Les producteurs sont plus fidèles à leurs coopératives et à Anatrans**, et ont respecté le volume de noix de cajou à livrer. En 2022, Anatrans a constaté un résultat nettement meilleur par rapport aux années précédentes : les producteurs ont respecté à 100% la quantité contractualisée et ont livré à Anatrans 98% des volumes de noix de cajou potentiels. **Anatrans peut donc être assuré du volume de matières premières de qualité certifié Fairtrade pour son activité de transformation.**

De manière générale, les producteurs ont estimé que **les bénéfices du label Fairtrade ont dépassé leurs investissements.**



Leçons apprises

- ✓ **La certification Fairtrade, qui à la fois facilite l'accès au marché et promeut des méthodes de production durable ainsi que le développement social, crée des situations gagnant-gagnant** pour les différents acteurs des chaînes de valeur agricoles, du moins lorsque le prix sur le marché certifié demeure supérieur à celui du marché conventionnel. En particulier, la certification constitue dans ce cas un mécanisme incitatif pour l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement par les producteurs.
- ✓ **Néanmoins, la sensibilisation et l'accompagnement à l'adoption de telles pratiques doivent être maintenus sur le long terme** pour produire des effets positifs durables. En effet, les producteurs ont vu leur production augmenter à la fin du projet, mais ce résultat significatif ne saurait être attribué uniquement aux pratiques promues par le label Fairtrade dès la première année. Anatrans appuyait déjà les producteurs sur le label biologique depuis plusieurs années, ce qui a permis d'atteindre ces résultats.
- ✓ **L'adoption de pratiques de production durables pose également plusieurs difficultés** relatives à la disponibilité ou à la production de la fumure organique, et à la disponibilité des outils/machines de production ou de transport pour réduire le labeur.
- ✓ **Des solutions financières et non-financières devraient être ainsi envisagées** pour permettre aux producteurs et à leurs coopératives de produire des engrais biologiques, d'adopter des solutions alternatives aux pesticides, et d'accéder à la mécanisation.
- ✓ **L'accès au financement est crucial pour faire fonctionner ce mécanisme.** L'avance de paiement permet de préfinancer la production et d'aider les producteurs à adopter de nouvelles pratiques. Le montant doit être adéquat et le versement doit être effectué à temps. L'éducation financière peut également jouer un rôle important pour permettre aux producteurs de mieux gérer leurs ressources et de les utiliser à des fins productives au bon moment.
- ✓ **En ce sens, en 2023, Anatrans souhaite créer des partenariats avec des institutions financières** afin de mieux gérer et distribuer les avances de paiement. De tels mécanismes de financement liant institutions financières, producteurs et transformateurs devraient ainsi contribuer au renforcement et au développement des chaînes de valeur dans lesquelles ils sont impliqués.



à propos du programme SSNUP

L'objectif de ce programme de 10 ans est de **renforcer durablement les filets de sécurité de 10 millions de ménages de petits exploitants**, ce qui engendrera une amélioration du bien-être de 50 millions de personnes à faible revenu et très vulnérables, grâce à une approche systémique du développement des chaînes de valeur agricole.

Crédits: Ce rapport a été réalisé par Thu Hien Dao et Mathilde Bauwin (ADA) avec les contributions de Jade Tobbi, Souleymane Damoue (Anatrans), Sétha Eng, Viktoria Popova (Incofin), Matthew Genazzini, Caroline Morilhat, Brenda Nolden (ADA), Abdoulaye Tiemtore, Adama Tinto, Alpha Oumar Barry (Lessokon), Gianmarco (Gianmarco.Design).

